
La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Vrai ou faux ?

- 1) La TVA est uniquement supportée par le consommateur final.
- 2) Une entreprise qui se voit facturer de la TVA a le droit de ne pas la payer.
- 3) Les entreprises ont un rôle de perception de la TVA.
- 4) En tant que personne physique, nous sommes tous assujettis à la TVA.
- 5) La TVA est une charge pour l'entreprise.
- 6) Si je vends de la marchandise à un client étranger, j'ai le droit de ne pas lui facturer la TVA.
- 7) Si j'ai facturé plus de TVA que celle que j'ai payée durant la période, alors l'administration va me rembourser de l'argent.
- 8) Le taux normal de TVA en Suisse s'élève à 8%.
- 9) En Suisse, la TVA est plutôt élevée par rapport aux autres pays.
- 10) Les achats et ventes d'immeubles sont exonérés du champ de l'impôt.

Théorie

La TVA est un impôt sur la _____. Il est _____ par les consommateurs finaux. Les _____ assujetties sont chargées de la perception. Elles calculent la tva sur les factures _____ et déduisent la tva sur les factures _____. Si la différence est en faveur de l'administration, elle doit être _____ dans les 60 jours. Certaines opérations ne sont pas _____ à la TVA : les contrats d'assurance, les ventes _____ et les _____ de douanes par exemple. Il y a ____ taux de TVA différents. La TVA suisse est relativement _____ en comparaison internationale.

Journalisation en cours d'exercice / au net

Les écritures suivantes sont à comptabiliser au net, au sein de l'entreprise LODH SA (Lundi O Délices Hiveraux, une confiserie pâtisserie spécialisée dans les gâteaux d'hiver ouverte le lundi.

- 1) Nous achetons de la marchandise à crédit, CHF 1'000.- (+ TVA 8%).
- 2) Nous recevons une facture de téléphone, pour CHF 216.- (TTC, TVA à 8%), que nous payons immédiatement par virement postal.
- 3) Nous vendons de la marchandise à notre client FALSER, pour CHF 3'400.- HT, TVA à 8%. Il nous règle immédiatement par virement bancaire en bénéficiant d'un rabais de 10%.
- 4) Nous recevons à payer le loyer du mois (CHF 1'600.-) que nous réglons par virement bancaire.
- 5) Nous faisons une vente de marchandise à l'étranger, pour EUR 900.- (change : 1.03-1.08).
- 6) Nous achetons de la marchandise de l'étranger, pour CHF 900.-, que nous réglerons plus tard par virement bancaire.
- 7) La facture de la douane, relative à la TVA (sur l'écriture 6) arrive, nous la payons immédiatement par virement bancaire.
- 8) Les comptes de TVA sont clôturés et portés au compte « TVA Due », le solde dû est réglé par la banque.

Journalisation en cours d'exercice / au brut

Même consigne, mais au brut cette fois.

- 1) Nous recevons la facture d'un fournisseur, pour un montant de CHF 800.- (TTC, TVA à 8%)
- 2) Nous vendons de la marchandise en espèces, pour CHF 3'400.- HT (TVA à 8%).
- 3) Nous recevons une facture de prime d'assurance, pour CHF 300.-
- 4) Nous envoyons un devis à notre cliente CLAUDIA, pour CHF 800.- HT (TVA à 8%).
- 5) La TVA est sortie des comptes et portée dans le compte « TVA Due », le solde dû est réglé par la banque.